



Réf : CC/CP (12) 08

Nomination de Mme Katrin Moosbrugger au poste de Secrétaire Générale Adjointe de la CCNR



- **Mme Moosbrugger est nommée Secrétaire Générale Adjointe de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) et prendra ses fonctions à compter du 21 Janvier 2013.**
- **Elle succède à M. Van der Werf qui a accédé au poste de Secrétaire Général depuis le 1^{er} Septembre 2012.**

Strasbourg, le 08.10.2012

Mme Katrin Moosbrugger a été nommée, à compter du 21 janvier 2013, Secrétaire générale adjointe de la CCNR. Elle a été désignée à ce poste par les délégations des Etats membres de la Commission Centrale. Elle quitte le poste d'adjointe au sous-directeur des ports et du transport fluvial du ministère français chargé des transports, qu'elle occupait depuis janvier 2011. Mme Moosbrugger succède à M. Hans van der Werf dans cette fonction, ce dernier ayant été nommé Secrétaire Général de la CCNR à la date du 1er Septembre 2012.

Juriste de formation, spécialisée en droit français, allemand et européen, Mme Moosbrugger est ancienne élève de l'Ecole Nationale d'Administration (promotion Léopold Sédar Senghor de 2004). Elle a intégré le Ministère français de l'environnement à sa sortie de l'ENA. Ses fonctions ont porté, à partir de 2007, sur le domaine des transports (en particulier ports et transport fluvial) ainsi que sur la protection de l'environnement dans ce secteur d'activité. Elle a apporté une contribution active aux travaux de la Commission Centrale en tant qu'experte de la France, notamment dans la cadre de la mise en œuvre de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des Déchets survenant en Navigation rhénane et Intérieure (CDNI), dont elle a assuré la présidence de la conférence des parties contractantes.

Mme Moosbrugger, qui possède les nationalités française et allemande, est heureuse de relever de nouveaux défis au sein du Secrétariat d'une organisation internationale. Les missions transversales qu'elle assurera au sein de la Commission Centrale dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux du transport fluvial s'inscrivent, en effet, dans la suite logique de ses précédentes réalisations professionnelles.

A propos de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

La Commission Centrale est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent de ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la Commission centrale concernent aujourd'hui directement les voies navigables européennes au sens large.

Contact

Secrétariat de la CCNR
+33 3 88 52 20 10 / ccnr@ccr-zkr.org